

PERFECTIONNEMENT

Bonjour,

Insertion professionnelle :

Votre direction d'établissement vous enverra un courriel afin de compléter un formulaire en ligne pour recevoir votre compensation financière. Vous avez jusqu'au 17 avril pour retourner votre formulaire. Le SERL vous remercie de votre travail auprès de la relève.

Frais de scolarité :

Exceptionnellement, cette année vous avez jusqu'au 30 avril pour réclamer le remboursement de frais de scolarité. Vous devez acheminer l'annexe 1 du plan de gestion de gestion (disponible sur notre site sous l'onglet perfectionnement) ainsi que votre relevé de notes à l'adresse courriel suivant : ServicesEducatifs-PerfectionnementEnseignants@cslaval.qc.ca .

Remboursement des frais associés à un Congrès-colloque:

Vous avez jusqu'au 12 juin pour compléter votre gestion des frais de déplacement (GFD) et annexer toutes vos factures. Par la suite vous acheminez le tout à l'adresse courriel suivante: ServicesEducatifs-PerfectionnementEnseignants@cslaval.qc.ca .

Merci

Syndicalement vôtre,



Guy Bellemare
Président

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca